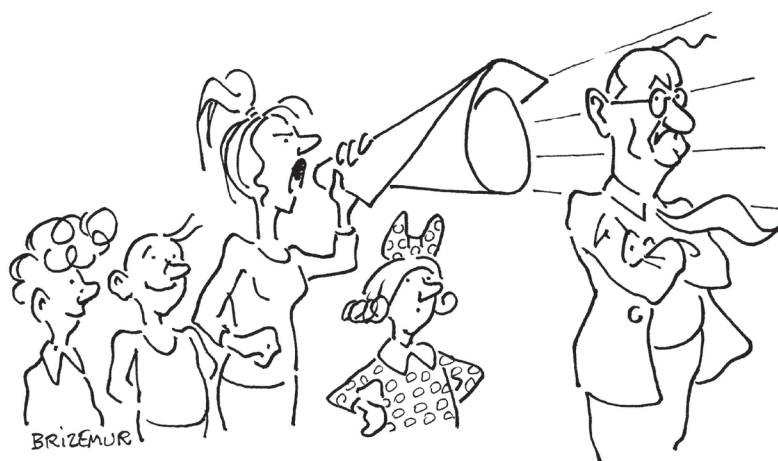




DOSSIER
Formation : un plan
et des constellations
p.3 à 6



SOMMAIRE

2 CRPE : entre crise de recrutement et crise sanitaire
Obligations de service et rémunération des CPC
Actions dans plusieurs départements

3-6 « Plan français » : quelle orientation pour la formation continue ?
De la valeur des textes
Le plan français en chiffres
Les évaluations : un outil de pilotage
Quand le management abîme les métiers
ANCP-AF, SNUipp-FSU, SGEN-CFDT et SE-UNSA s'adressent au ministre
Grande interview : Luc Ria
« Constellations sous conditions »

7 PEMF : vers une division du travail ?

8 Congrès AGEEM : sous le signe de l'imaginaire
L'éducation au temps du Coronavirus
Un événement numérique pour faire valoir les métiers

Une question de sens

Tandis que le temps manquait déjà aux conseiller-es pédagogiques et aux PEMF pour faire face à toutes leurs missions, le « *plan français* » vient s'ajouter au « *plan maths* » sans création de postes, pendant que la formation initiale à l'INSPE doit maintenant reposer pour un tiers sur les interventions de formatrices et formateurs de terrain... En parallèle, la question des rémunérations est toujours bloquée, alors même qu'un « *Grenelle de l'Éducation* » est annoncé.

Alors dans plusieurs départements, CPC et PEMF s'organisent pour s'exprimer et agir collectivement, en s'appuyant sur l'outil syndical.

Les nécessaires mobilisations pour améliorer les conditions de travail devront aussi porter la question du sens de la mission des formatrices et formateurs du 1^{er} degré : car quelle logique l'emportera ? Celle qui tire la fonction vers le management ou celle qui permet de renforcer la professionnalité enseignante parce qu'elle respecte la professionnalité des CP et des PEMF ?

CRPE : entre crise de recrutement et crise sanitaire

La crise de l'attractivité pour les métiers de l'enseignement se traduit depuis plusieurs années par de nombreux postes non pourvus et perdus à l'issue des épreuves d'admission des concours. Cette année la perte augmente : les concours ayant eu lieu à des dates différentes en raison de la COVID, environ 700 candidat-es sont lauréat-es dans plusieurs académies, et auront renoncé au concours dans au moins l'une d'elle. 700 places à ajouter donc aux 599 postes non pourvus à l'issue des épreuves du CRPE 2020.

En tout, 1300 places perdues, soit plus de 10 % du volume global.

Pour compenser cette perte, le recours aux listes complémentaires est indispensable. Mais certaines académies comme Limoges, Créteil et Versailles n'en n'avaient pas constituées. D'autres comme Nantes et Aix-Marseille ont très rapidement épuisé les leurs. Certaines ont encore eu recours au recrutement de contractuel-es. Fin septembre, le SNUipp-FSU en a comptabilisé 1247. Manque d'anticipation et faiblesse structurelle de l'attractivité : une dégradation du Service public d'éducation qui se poursuit.

Obligations de service et rémunération des CPC

Les conseillers et conseillères pédagogiques sont des professeur-es des Écoles et à ce titre relèvent du statut particulier des PE défini par le décret du 1er août 1990. Ce statut les protège. Leurs obligations de service réglementaires sont directement reliées à celles des PE et déclinées de manière spécifique par la circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 qui définit leurs fonctions et missions spécifiques. Leurs obligations de service ne peuvent donc se référer aux 1607 heures évoquées dans le décret 2000-815 du 25/08/2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction publique de l'Etat.

Les CPC bénéficient d'une indemnité de fonction d'un montant annuel de 1000 €, qui s'ajoute à une NBI de 27 points correspondant environ à 1500 euros par an. Concernant les primes EP et l'ISAE, le ministère refuse toujours de les leur attribuer même dans le cas de circonscriptions entièrement en REP ou REP+, alors qu'ils et elles interviennent auprès des écoles et œuvrent à la réussite des élèves par le biais de la formation des PE.

Enfin, la prise en charge des frais de déplacement reste insuffisante, chaotique et dépendante de choix opérés localement.

Le nombre de postes vacants révèle le manque d'attractivité de la fonction, et fait la preuve que sa nécessaire reconnaissance est plus que jamais d'actualité.

Actions dans plusieurs départements

« Surcharge de travail, perte de sens, manque de reconnaissance salariale... Quand CPC et PEMF parviennent à dégager un peu de temps pour analyser ensemble leur situation, des constats sans appel sont formulés. Dans plusieurs départements, des délégations accompagnées du SNUipp-FSU sont reçues par les DASEN, les recteurs et rectrices. Le CHSCT est saisi : des fiches « santé et sécurité au travail » ou « risques psycho-sociaux » sont rédigées pour mettre l'institution face à ses responsabilités. »

Dans le Val-de-Marne, des conseiller-es pédagogiques ont décidé de bloquer la mise en œuvre des constellations du plan français pour se faire entendre. Dans le Val d'Oise, d'autres classent collectivement les dossiers de « prioritaire » ou « à différer », jusqu'à « ne plus en avoir la charge ». Une audience et un rassemblement à la DSDEN sont prévus. Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà interpellé le ministre au CSE sur la situation des formateurs et formatrices du 1^{er} degré. Des actions à poursuivre !

Les constellations peuvent être un outil puissant pour renouveler la formation continue... mais sous certaines conditions, affirme Luc Ria dans l'interview qu'il a accordée au SNUipp-FSU. Le principal danger étant la verticalité du pilotage, comment réussir, pour les formatrices et formateurs à donner tout son sens à leur travail, avec le « guide plan français » comme référence ? Sans doute en décryptant contraintes et marges de manœuvre, car c'est en analysant une situation qu'on peut, parfois, en éviter les pièges.

Formation : un plan et des constellations

« Plan français », quelle orientation pour la formation continue ?

Le « guide pour le plan français à destination des pilotes et référents en académie » délivre des messages contradictoires.

Concernant les enseignantes et les enseignants, il y est affirmé que « le plan français rend les professeurs pleinement acteurs de leur formation en les associant à la définition des thématiques et des modalités de travail ». Or en parallèle, la « définition des thématiques » est encadrée par plusieurs prescriptions : l'exploitation des évaluations nationales standardisées d'une part, l'utilisation des divers guides et recommandations produits par le ministère depuis 2017 d'autre part. De la même manière, les « modalités de travail » sont très encadrées, et l'IEN assure « le suivi de l'action du CPC-ré-

férent français, sur les plans logistique et quantitatif (visites et regroupements) comme sur le plan qualitatif (quelles observations, quelles évolutions, quelles orientations) ». Pour véritablement être « acteurs et actrices » de leur formation, les PE auront besoin de s'appuyer sur toute la professionnalité des formatrices pour décrypter la logique managériale du guide, et ne pas s'y laisser entraîner.

Ainsi les référentes et référents risquent de se trouver dans des logiques contradictoires. D'une part viser « la recherche de coopération » dans des modalités de travail « horizontales », et éviter « toute attitude prescriptive ». De quoi redonner tout son sens à la mission de conseiller-e pédagogique ! Mais d'autre part dans le cadre d'un « pilotage précis » « local, départemental, académique et national » : deux IGESR élaborent des outils et des guides pour

les pilotes et les référent-es, un comité de pilotage national et un comité de pilotage académique définissent la formation des référents mais aussi « les grandes lignes de la mise en œuvre en circonscription »... On peut résumer ce plan ainsi : une organisation verticale du travail des CPC, qui doit aboutir à une dynamique horizontale, dans laquelle sont exploitées des ressources strictement définies.

A cette rentrée 2020, doit par ailleurs être mis en œuvre le « schéma directeur de la formation continue »¹ pour lequel le ministère lui-même a rappelé la nécessité de passer « d'une logique de l'offre à une logique de la demande »².

Partir des demandes des PE pour construire les contenus et modalités de formation est donc totalement légitime, mais ne sera pas forcément facile pour les référentes et référents.

1 Circulaire 2019-133 du 29/09/2019

2 GT 14, sous la direction du DGRH du ministère, le 02/10/2020



De la valeur des textes

De tout temps le ministère de l'Éducation Nationale s'est démarqué des autres ministères par la faiblesse de sa production en matière réglementaire. En observant ne serait-ce que quelques jours les publications au Journal Officiel, on constate qu'au regard de l'importance de son périmètre, le nombre de textes émanant du MEN est particulièrement faible.

Le ministère en place ne fait pas exception. Pour imposer ses orientations, il utilise d'autres biais, comme les productions sur le site Eduscol et les « guides » de toute nature... sans caractère obligatoire de prime abord, ils sont néanmoins relayés par la hiérarchie.

Le « plan français » n'y déroge pas, qui porte une transformation possible de la mission des formateurs et des formatrices. Ainsi, le référent ou la référente pour l'accompagnement du français est d'abord défini-e comme un « pair », « un formateur, un organisateur et un accompagnateur » qui se « positionne en apprenant ». C'est un « CPC référent pour les savoirs scientifiques » car il « maîtrise des contenus scientifiques et des savoirs didactiques et pédagogiques ». Autant de compétences développées habituellement. Mais le guide précise également que le ou la CPC doit aussi avoir « des com-

pétences en management et conduite d'équipe ». Pour le SNUipp-FSU, « l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école »³ repose sur la capacité des formateurs-trices à construire les relations de formation, et ne saurait se confondre avec du « management ». Certains aspects réglementaires sont en tension avec le métier : ainsi, l'article L 912-1-2 du code de l'éducation rend la formation continue obligatoire, et le « plan français » prévoit que les constellations sont formées sous la responsabilité de l'IEN. Le SNUipp-FSU a demandé au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), que les PE soient intégrés-es dans les constellations sur la base du volontariat, et cette demande sera également formulée dans les départements. En effet, une formation lorsqu'elle est imposée et sans engagement véritable des formés n'a que très peu d'utilité et ne peut être efficiente.

Enfin, il est indispensable de rappeler que le « plan français » ne modifie en rien les droits existants, que ce soit ceux relatifs au temps partiels⁴ ou à l'information syndicale, les heures de RIS pouvant toujours être déduites des 18h d'animation pédagogique même si elles sont consacrées aux constellations.

Des constellations inspirées de la lesson study

La lesson study est l'étude collective d'une séance ou d'une situation. Elle correspond à une démarche de recherche-formation à l'échelle de l'école favorisant la professionnalité de l'équipe enseignante. La séance ou la séquence élaborée collectivement, avec une aide extérieure, est ensuite mise en œuvre dans une classe par un-e ou plusieurs enseignant-es, observé-es par des pairs de façon active. L'étape suivante consiste à discuter les observations afin de dégager ce qui a été appris, comment ça l'a été et ce qui peut être amélioré.

Le plan français en chiffres

18 journées d'animation pédagogiques totalement recentrées sur les fondamentaux, mathématiques et français

5 jours de formation annuels tous les six ans pour toutes et tous les PE en maths et en français

Au moins un ½ temps pour le référent ou la référente consacré au plan français par circonscription

24 jours de formation (nationale et académique) sur trois ans pour les référent-es français

³ Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 « Missions des conseillers pédagogiques du premier degré »

⁴ La circulaire 2014-116 précise que le calcul du service annuel de cent-huit heures est effectué au prorata de la quotité de temps partiel et que les différentes activités sont proratisées à due proportion.

Les évaluations : un outil de pilotage



© FSC SNUipp

ANCP-AF, SNUipp-FSU, SGEN-CFDT et SE-UNSA s'adressent au ministre

Le guide « *plan français* » s'inscrit dans le prolongement de la note ministérielle du 5 mars « Transformer dès la rentrée 2020 la FC des professeurs des écoles en français et en mathématiques » (DGESCO A1 N°2020-0004).

Dès sa parution, les conseillers et conseillères pédagogiques se sont inquiétées de la montée de la charge de travail et de la remise en cause de leur métier. Demande d'enquêtes, tableaux, dossiers qui s'accumulent, autant de tâches qui les éloignent du cœur de leur métier, à savoir la formation et l'accompagnement des équipes.

Après avoir écrit, le 30 avril, un courrier au ministre pour demander un allègement des tâches des CPC afin de se concentrer sur l'accompagnement des équipes, l'ANCP-AF, le SNUipp-FSU, le SE et le SGEN ont publié une tribune pour réclamer une reconnaissance financière (primes EP, ISAE, frais de déplacements) et la reconnaissance de leur professionnalité. « L'appui pédagogique visant le renforcement de la professionnalité enseignante, en vue de la réussite de tous les élèves, doit être affirmé comme prioritaire dans les missions des conseiller-es pédagogiques », insistent ces organisations.

Dénonçant un pilotage de l'enseignement par les évaluations nationales standardisées de CP et de CE1, Roland Goigoux, spécialiste de l'enseignement de la lecture, constate que « les tests de fluence ont été massivement transformés en tâches d'enseignement ».

Pourtant la place donnée à la fluence est pour le moins discutable. Sylvie Plane, linguiste, explique que la fluence n'est pas le chaînon manquant entre code et compréhension. Eveline Charmeux, spécialiste de la lecture, affirme que « *l'oralisation détourne le regard [des élèves] des marques orthographiques, indices essentiels à la compréhension du texte* ». Devrait également faire réfléchir à l'oralisation intensive, la partie « *étude de la langue* » de la recherche « *Lire/Ecrire au CP* », qui met en lumière le fait que l'attention portée à la morphologie a un impact majeur sur la compréhension autonome en lecture, particulièrement pour les élèves les plus faibles au départ.

Conserver une distance très critique aux évaluations actuellement imposées, est nécessaire aussi pour ne pas voir les indispensables dynamiques pédagogiques collectives être remplacées par des entraînements individualisés, organisés en parallèle dans la classe, au risque d'isoler les élèves au lieu de favoriser la confrontation des questions et des démarches.

Quand le management abîme les métiers

Indicateurs, performance, démarche qualité, évaluations de dispositifs, contrat d'objectifs... Depuis plusieurs années, l'École et les services publics sont aux prises avec les logiques de management auxquelles leurs hiérarchies sont peu à peu formées. Dans le secteur marchand, le management sert à « *maximiser le rendement* » des salariés mis sous pression. Dans le secteur public, il justifie un pilotage très vertical sous couvert de modernisation et de pragmatisme. Mais dans tous les cas, ce sont les métiers qui trinquent.

Quand la part belle est faite au nombre « *d'actions de formation* » ou au recensement « *des dispositifs innovants* », ce que l'on cache, c'est la dégradation des volumes de formation depuis 20 ans, la surcharge de travail des formatrices et formateurs et donc l'impossibilité de bien faire son métier.

Le drame est là. Les tableaux à remplir ne parlent jamais de ce qui compte vraiment : le sentiment d'avoir vraiment pu accompagner les PE. La satisfaction d'avoir monté un dispositif de formation avec le temps suffisant pour qu'il soit de qualité. Ces tableaux n'évoquent que ce dont l'administration a besoin pour parler des métiers mais sans en tenir compte en réalité. Il s'agit ici d'un conflit sur les critères du travail bien fait. Le management, en s'employant à ce que les critères des professionnels de terrain n'aient pas voix au chapitre, refuse de traiter le réel. Vous avez dit perte de sens ?



Luc Ria

Professeur des universités, IFÉ-ENS de Lyon

Constellations sous conditions

“ LA FORMATION SUR SITE PEUT ÊTRE UN LEVIER PUISSANT POUR STIMULER LA RÉFLEXION PÉDAGOGIQUE ENTRE COLLÈGUES, POUR FAVORISER LE DÉCLOISONNEMENT ET LA CIRCULATION DES EXPERTISES ET AINSI CONSTRUIRE UNE CULTURE COMMUNE. ”

A quelles conditions les constellations peuvent-elles être un outil de qualité pour la formation ?

L'approche du workplace learning, apprendre sur le lieu du travail, est actuellement très influente dans la recherche anglo-saxonne. Elle part du constat que la formation initiale ne permet pas d'acquérir des compétences qui peuvent l'être de manière efficace dans le travail en l'effectuant et ou en l'analysant. Pour que le dispositif « constellations » permette de conduire une démarche d'enquête entre pairs sur les pratiques enseignantes et leurs effets sur les apprentissages des élèves, deux conditions méritent d'être précisées.

Il est tout d'abord nécessaire que chacun des membres d'une constellation, quelles que soient son expérience et son expertise, puisse y trouver son compte. Ce qui rend complexe la définition d'un projet qui fasse sens et consensus autour des préoccupations concrètes des enseignants. Mais l'enjeu plus large, au-delà des réponses aux attentes individuelles, est de construire de la culture commune, des compétences professionnelles partagées au sein d'une communauté-encore-apprenante pour une réelle plus-value en termes d'apprentissages scolaires.

Par ailleurs, un dispositif de formation sur site, pour être viable, doit être respectueux des contraintes locales, des rythmes de travail, de la fatigue des enseignants à certaines périodes

de l'année scolaire. Un cadre d'accompagnement bienveillant et des règles éthiques et méthodologiques d'analyse du travail nécessitent d'être négociées et validées par tous. Par exemple, lors d'une observation d'un collègue en classe ou sur vidéo, cela implique de ne plus visionner un individu réalisant une activité, mais de décrypter les déterminants d'une activité générique potentiellement partageable entre pairs.

Des enseignantes et enseignants conceptrices et concepteurs : une vision qui bouscule la verticalité de la formation ?

Oui, c'est effectivement un changement radical dans la politique de formation des enseignants. Les dispositifs de formation continue sont souvent jugés comme trop décentrés des pratiques professionnelles, « imposant » parfois des orientations difficilement tenables en classe. La formation sur site peut être un levier puissant pour stimuler la réflexion pédagogique entre collègues, pour favoriser le décroisement et la circulation des expertises et ainsi construire une culture commune. Mais il est important de ne pas recréer de la verticalité, notamment à deux niveaux : le premier relatif à l'implication des enseignants dans la conception du dispositif lui-même. Il s'agit de les associer comme co-concepteurs – avec les formateurs et inspecteurs – du projet de formation mais aussi comme co-évaluateurs des effets de ce projet sur les apprentissages scolaires. Le second, au cours de la formation, pour

garantir cette culture d'apprentissage entre pairs sans que des positions d'asymétrie se réinstallent – naturellement – entre les sachants et les apprenants. C'est toute la communauté qui doit être disposée à apprendre dans ces espaces collaboratifs.

Des retours de la mise en place des constellations entre inquiétudes et questionnements : qu'est-ce qui pose souci ?

Le risque serait que le dispositif constellation apparaisse comme une nouvelle prescription venant se cumuler avec bien d'autres orientations ministérielles, alors qu'elle est une belle opportunité à se former entre pairs pour une culture du développement professionnel tout au long de la carrière. De manière plus spécifique, le risque serait de penser que l'usage de vidéos en classe constituerait une façon de contrôler et d'évaluer les enseignants. L'instrument vidéo doit rester un média au service du développement professionnel des enseignants et des thématiques qui fédèrent leur projet de formation. L'enjeu est d'apprendre des situations professionnelles et de l'expérience d'autres enseignants que l'on peut observer sur support vidéo, si le dispositif mis en place ne permet pas toujours – par le manque de remplaçants – de pouvoir les observer directement. Enfin, il apparaît essentiel d'accompagner ceux qui vont accompagner les constellations pour conserver l'esprit et le potentiel de cette culture de la formation entre pairs

PEMF : vers une division du travail ?

Les enseignants maîtres-formateurs (PEMF) sont des acteurs et actrices essentielles des formations initiale et continue par leur expertise pédagogique, dont l'action garantit l'articulation entre savoirs théoriques, et pratique. Conditions d'exercice et reconnaissance salariale ne sont pas à la hauteur de cette double fonction.



La réforme de la formation initiale, avec la création des INSPE, prescrit que 30% des formateurs et formatrices doivent provenir du terrain. Si cette idée peut paraître intéressante, les recrutements d'enseignant-es sur des postes partagés sans cadre ou transparence posent problème.

PEMF peut être un modèle mais que l'on pourra remplacer au gré des besoins entraînant un turnover contraire à la nécessaire stabilité des équipes de formateurs. De plus les PEMF voyant leurs missions sans cesse s'alourdir sans aucune contrepartie, il est à prévoir, d'une part, qu'il leur devienne impossible d'effectuer leur temps de décharge en INSPE du fait d'une double prescription qui implique de jongler entre les ordres de missions ou de refuser certaines actions en formation initiale, du fait du travail à assurer en circonscriptions. D'autre part, la charge de travail en INSPE est sous-évaluée : des cours très lourds en termes de préparation, mais des heures comptabilisées comme s'il s'agissait d'une intervention en classe. Le SNUipp-FSU demande une pondération des heures alignée sur celle de l'enseignement supérieur avec des heures travaillées en INSPE affectées d'un coefficient allant de 2,5 à 4.

Par ailleurs, le cadrage de l'intervention des formateurs et formatrices et les conditions de leur intervention en INSPE devraient faire l'objet de conventions afin que les demandes, parfois contradictoires des DASEN et de l'INSPE ne soient pas sources de difficultés.

Avec seulement un tiers et parfois encore un quart de décharge les PEMF ne peuvent pas assurer l'ensemble de leurs missions de suivi des PES et d'intervention en formation initiale et continue.

Pour le SNUipp, le risque existe de scinder les missions des PEMF, entre qui interviendrait en INSPE et qui travaillerait au suivi des PES ou à l'aide pour assurer certaines tâches des CPC totalement mobilisé-es par les plans français et mathématiques.

Témoignage :

Mélodie Lambert, PEMF en Meurthe-et-Moselle

En septembre, les PEMF de Meurthe-et-Moselle ont appris qu'il leur faudra assurer 30 heures de cours à l'INSPE en 2020-2021.

« L'administration a modifié les fiches de postes arbitrairement, sans décharge de temps supplémentaire, et affirme que les heures de préparation de cours ne sauraient être supérieures à celles de préparation d'une classe. L'ajout de cette mission conséquente laisse entendre que les EMF ne faisaient pas, avant cette mesure, l'intégralité de leur service dû. Les formateurs et formatrices s'inquiètent de cette modification brutale sans concertation, notamment entre les EMF et les enseignants-chercheurs de l'INSPE. Une réflexion collective sur les missions des EMF et leur hiérarchisation est indispensable. »

Congrès AGEEM : sous le signe de l'imaginaire

Le congrès 2020 de l'AGEEM, reporté pour raison sanitaire, s'est tenu à Bressuire du 19 au 21 octobre dans un contexte inédit.

La maternelle est bousculée par cette période de crise Covid. Les protocoles sanitaires successifs et les injonctions contradictoires ont rendu difficile l'organisation d'un retour sécuritaire à l'école. À cela s'ajoutent des orientations qui risquent de transformer les missions de l'école première et le métier enseignant. Micro-compétences à évaluer, retour des fondamentaux français et mathématiques en lieu et place des domaines « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et « construire les premiers outils pour structurer sa pensée », guides et prescriptions. Autant de marques, à nouveau, d'une « primarisation » de l'école maternelle, bien loin de l'ambition de l'école exigeante, bienveillante et accueillante définie par les programmes de 2015. Ce congrès a été un moment fort d'échanges et d'apports sur le thème de l'imaginaire, sujet très pertinent dans la période. Comme l'affirme en effet Anne Claire Georgy, chercheuse et professeure à la Haute école pédagogique de Lausanne « on ne peut imaginer sans apprendre et on n'apprend pas sans imaginer ». Les congressistes ont pu par ailleurs s'enrichir des expériences présentées par les enseignant-es du département, des savoirs de chercheurs et chercheuses lors des multiples conférences et agora organisées pendant les trois jours.

L'éducation au temps du Coronavirus

Depuis la décision de fermer les écoles en réponse à la crise sanitaire, le système scolaire a vécu un choc sans précédent. Enseignant-es, élèves, parents ont dû faire face du jour au lendemain à une situation inédite et souvent déstabilisante. Les espaces se sont mélangés. Le métier a été bouleversé. Et le déconfinement s'est accompagné de son lot de difficultés. L'ensemble des personnels du premier degré, pleinement investis dans cette période difficile a eu au cœur la préoccupation de la réussite des élèves, faisant preuve d'une grande inventivité pour y répondre.

Pour aider à penser cette période singulière, quatorze spécialistes de l'éducation, de la maternelle à l'université, dans un travail coordonné par Stéphane Bonnery, chercheur en Sciences de l'Éducation à Paris 8 et Étienne Douat, chercheur en sociologie à Poitiers, coopèrent et tentent de répondre aux questions ouvertes par la fermeture des écoles

le 16 mars 2020 et d'ouvrir les chantiers de recherche que cette séquence inédite impose. Comment, dans l'urgence et l'impréparation, confiné-es, font étudiant-es et élèves, familles, enseignant-es, CPE et relais hiérarchiques. Que révèle cette « crise » de l'état du système d'enseignement ? Ce confinement, puis les modalités de la reprise des scolarités interrogent : moment exceptionnel ou occasion pour le ministre d'accélérer la mise en œuvre de sa politique ? Un livre utile, indispensable pour appréhender une situation tellement particulière et ce qu'elle dit de l'état du système scolaire.

Un événement numérique pour faire valoir les métiers

Le contexte sanitaire n'a pas permis cette année la tenue de l'Université d'automne du SNUipp-FSU, moment fort de rencontre entre la recherche et les enseignant-es. Pourtant, dans une période marquée par la volonté du ministre de corseter les pratiques des PE, ces temps collectifs, où l'on échange, où l'on réfléchit ensemble à comment faire vivre dans les classes des pratiques permettant de lutter contre les inégalités scolaires, où l'on se nourrit de toute la recherche, sont indispensables.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU se lance dans l'organisation d'un « contre-Grenelle » de l'Éducation les 24, 25 et 26 novembre, en contre-pied de la conférence sur le « professeur du 21ème siècle » que le ministère tiendra le 1er décembre. Face aux tentatives d'assujettir les pratiques enseignantes, face à une vision partielle et partielles des acquis de la recherche, qui fondent l'action de Jean-Michel Blanquer, le SNUipp-FSU met en avant une pensée riche de l'école faisant valoir la démocratisation de la réussite scolaire, dans le respect de la professionnalité enseignante.

Le programme n'est à ce jour pas bouclé. Sont envisagées l'intervention de Jean-Yves Rocheix sur la question des inégalités et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire, celle de Philippe Meirieu sur les conditions nécessaires pour des métiers de l'enseignement qui œuvrent pour un service public d'éducation répondant aux besoins de toutes et tous. Une table-ronde de l'école à l'épreuve du COVID est prévue, et sont sollicité-es Stéphane Bonnery, qui a coordonné « L'école au temps du coronavirus », et Cécile Brunon et Dominique Cau-Bareille, impliquées dans le chantier-travail métier du SNUipp-FSU. Cet événement sera diffusé en ligne, pour respecter les contraintes sanitaires et permettre la participation la plus importante possible.

PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adhérer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES



► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Adrien Martinez, Marie Rose Rodrigues Martins, Rachel Schneider . ► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : L'IMPRIME Encore ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0924505288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr